

LOI N° 2016-19 DU 23 AOÛT 2016

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Lima (Pérou), le 09 octobre 2015 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre de la mise en place de la deuxième ligne de crédit au profit du Fonds National de la Microfinance.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 août 2016.

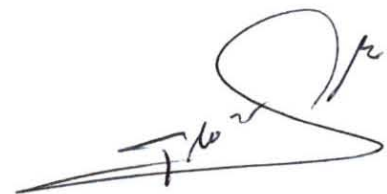
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de cinq millions (5 000 000) de dollars US, équivalent à deux milliards sept cent cinquante millions (2 750 000 000) de francs CFA environ (au taux indicatif de 1 dollar = 550 francs CFA), signé à Lima (Pérou), le 09 octobre 2015 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre de la mise en place de la deuxième ligne de crédit au profit du Fonds National de la Microfinance.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 23 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS